



Renforcer l'accès équitable à l'imagerie diagnostique par la téléradiologie

La Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport de synthèse du Directeur général ;¹

Rappelant la résolution WHA71.7 (2018) sur la santé numérique, la résolution WHA76.5 (2023) sur le renforcement des capacités en matière d'outils de diagnostic et la Stratégie mondiale de l'OMS pour la santé numérique 2020-2025,² qui soulignent toutes le rôle crucial que jouent les technologies et les outils de diagnostic numériques pour parvenir à la couverture sanitaire universelle et atteindre les objectifs de développement durable liés à la santé ;

Sachant que l'imagerie diagnostique, y compris la radiologie, est un élément essentiel des soins de santé et qu'elle revêt une importance vitale pour la détection, le diagnostic, la prise en charge, la planification du traitement et le suivi, en temps opportun, des maladies transmissibles, des maladies non transmissibles, des traumatismes, des affections de la mère et de l'enfant et d'autres pathologies, en particulier dans les pays en développement, y compris, sans toutefois s'y limiter, les petits États insulaires en développement et les zones éloignées et mal desservies ;

Consciente que l'accès aux services de radiologie reste limité dans de nombreux pays, en particulier dans les pays en développement et les zones éloignées ou rurales, et constatant avec préoccupation la pénurie de radiologues formés et autorisés à exercer ainsi que d'autres professionnels et professionnelles de l'imagerie, qui se traduit par des retards de diagnostic voire l'absence de diagnostic, par de moins bons résultats de santé et par des décès qui pourraient être évités ;

Notant par ailleurs que l'absence de personnel formé capable d'interpréter les images et la faiblesse des systèmes d'orientation conduisent à une utilisation sous-optimale des équipements et peuvent limiter le recours efficace aux capacités d'imagerie existantes ;

Considérant que la téléradiologie et l'utilisation des technologies de télécommunication pour transmettre et interpréter des images médicales à distance peuvent constituer une solution

¹ Document A79/5.

² [Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (consulté le 2 février 2026).

évolutive, rentable et pratique pour combler le déficit en ressources humaines et élargir la portée des services de diagnostic spécialisés de sorte à atteindre les populations mal desservies ;^{3,4}

Sachant que la téléradiologie, la transmission numérique sécurisée effectuée dans le respect de la vie privée, ainsi que l'interprétation à distance des images diagnostiques peuvent permettre d'élargir l'accès à l'imagerie, d'optimiser l'utilisation de compétences spécialisées limitées et d'améliorer la qualité des soins, à condition que les lois, réglementations, normes et règles éthiques régissant ces pratiques médicales soient respectées ;

Notant que, lorsqu'elle est mise en œuvre de manière appropriée, la téléradiologie peut contribuer à l'instauration de la couverture sanitaire universelle en augmentant l'efficacité, en appuyant la formation continue et en renforçant les capacités de préparation et de riposte ;

Consciente que, pour intégrer l'intelligence artificielle et les plateformes de santé numérique, y compris la téléradiologie, dans les services de radiologie, il faut veiller à ce que ces outils soient mis au point, validés, déployés en toute sécurité, régis de manière éthique du point de vue de la performance et mis en œuvre sous supervision clinique, tout en garantissant un accès inclusif et équitable, afin d'optimiser l'utilisation des ressources spécialisées limitées, d'améliorer la qualité de l'interprétation et d'offrir un diagnostic en temps opportun dans divers contextes ;

Préoccupée par le fait que l'adoption non coordonnée d'outils, l'absence de cadres politiques nationaux, la faible protection des données et la fragmentation des infrastructures risquent de conduire à un déploiement non sécurisé des services de téléradiologie ;

Considérant que l'adoption efficace et éthique de la téléradiologie, le cas échéant, passe par des cadres nationaux, des normes réglementaires, des lignes directrices en matière d'interopérabilité et des mécanismes sécurisés de protection des données solides qui permettent d'obtenir des informations complètes sur les patients et patientes, de veiller à leur consentement, et d'assurer leur sécurité et la confidentialité de leurs données ;

Mesurant l'importance de la solidarité, de la coopération et des investissements sur le plan international pour ce qui est de faciliter le partage de connaissances spécialisées et de bonnes pratiques en téléradiologie, notamment dans le cadre de partenariats entre pays, dans le respect de la vie privée des patients et patientes et de la souveraineté numérique nationale ;

Consciente de la nécessité d'intégrer la téléradiologie dans les stratégies sanitaires et numériques à l'échelle nationale et régionale, car elle est indispensable au renforcement des systèmes de santé et permet de progresser plus rapidement vers la couverture sanitaire universelle et l'équité en santé,

³ Jing AB, Garg N, Zhang J, Brown JJ. AI solutions to the radiology workforce shortage. *Npj Health Systems*. 2025;2(1): 20. doi: 10.1038/s44401-025-00023-6.

⁴ Nigatu AM, Yilma TM, Gezie LD, Gebreworld Y, Gullslett MK, Mengiste SA, *et al.* Barriers and facilitators experienced during the implementation of web-based teleradiology system in public hospitals of the northwest Ethiopia: An interpretive description study. *International Journal of Telemedicine Applications*. 2024:5578056. doi: 10.1155/2024/5578056.

1. INVITE INSTAMMENT les États Membres, selon le contexte et les capacités nationales et régionales, et selon leurs priorités :

- 1) à intégrer la téléradiologie dans les stratégies nationales de santé, de santé numérique et de diagnostic, conformément aux objectifs relatifs à la couverture sanitaire universelle ;
- 2) à élaborer des politiques, normes et cadres réglementaires nationaux pour une téléradiologie sûre, éthique et efficace, ou à renforcer ceux qui existent, en traitant notamment de la gouvernance des données, de la vie privée des patients et patientes, des informations à leur sujet et des consultations transfrontalières ;
- 3) à étudier les options de financement durable des infrastructures, le cas échéant, et à développer l'utilisation des plateformes numériques qui permettent d'obtenir, de transmettre et de communiquer des images de manière fiable, sécurisée et durable, afin d'assurer la transmission et le stockage fiables et sécurisés des images médicales ;
- 4) à renforcer les capacités des personnels par des programmes d'éducation, de formation et de mentorat à l'intention de l'ensemble des professionnelles et professionnels concernés, en partenariat avec des établissements d'enseignement et des organismes professionnels ;
- 5) à promouvoir l'intégration des systèmes de téléradiologie dans les systèmes d'information sanitaire nationaux ;
- 6) à promouvoir la coopération régionale et internationale ainsi que le partage des connaissances afin de tirer parti au maximum des connaissances spécialisées limitées en radiologie et de faciliter l'échange des meilleures pratiques et des connaissances techniques, en prenant en considération les pays en développement, y compris, sans toutefois s'y limiter, les petits États insulaires en développement ;
- 7) à tenir dûment compte de l'équité, y compris des besoins au sein des zones rurales et éloignées mal desservies, et de ceux des populations vulnérables, conformément aux priorités nationales et à la configuration du système de santé ;
- 8) à appuyer l'utilisation sûre, fiable, précise, robuste et éthique de l'intelligence artificielle et des outils d'aide à la prise de décisions dans les procédures de téléradiologie, de manière inclusive et équitable, en prévoyant une validation, une transparence et une supervision humaine appropriées conformément aux protocoles réglementaires pertinents ;

2. PRIE le Directeur général :

- 1) d'élaborer et de diffuser des orientations normatives, des normes et des outils techniques qui permettent la mise en œuvre sûre, éthique et efficace de la téléradiologie, y compris l'interopérabilité et la protection des données ;
- 2) de fournir une assistance technique aux États Membres, en particulier aux pays en développement, pour les aider à élaborer des politiques, à renforcer les capacités et à planifier les infrastructures ;
- 3) de faciliter la collaboration et les partenariats mondiaux et régionaux pour la formation, la recherche et l'échange de connaissances en radiologie et en santé numérique ;

- 4) d'améliorer la collecte de données sur les capacités mondiales en téléradiologie dans le cadre des instruments existants de l'OMS ;
- 5) de promouvoir la coopération régionale et l'échange de connaissances afin d'appuyer la formation, l'assurance de la qualité et l'entraide entre États Membres ;
- 6) de mettre en œuvre les paragraphes 1) à 5) du dispositif ci-dessus conformément au quatorzième programme général de travail, 2025-2028, dans la limite des ressources disponibles, notamment en menant des activités de mobilisation des ressources, et dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions et stratégies pertinentes, y compris la résolution WHA76.5 sur le renforcement des capacités en matière d'outils de diagnostic, la résolution WHA78.13 (2025) intitulée « Renforcer les capacités d'imagerie médicale », ainsi que la Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025 (prolongée jusqu'en 2027)⁵ et le document qui lui fera suite ;
- 7) de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution à la Quatre-Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé en 2030.

Septième séance plénière, 23 mai 2026
A79/VR/7

⁵ Voir la décision WHA78(22) (2025).